Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL072-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE 6** -GRENOBLE ALPES METROPOLE – VARCES ALLIERES ET RISSET (collectivité garante) – Opération « La Giraudière – Rive Droite » - Cession des parcelles AC 157-571 et 620 à la société Duval Développement Auvergne Rhône Alpes

Délibération n° 10

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL072-DE

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010_PPI n°5 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Varces-Allière-et-Risset du 6 octobre 2026 validant les modalités de la cession.

Considérant :

- La convention d'opération n°2025-24414 signée le 14 octobre 2025 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, la commune de Varces-Allières-et-Risset (collectivité garante) et Grenoble Alpes Métropole,
- Que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné a réalisé l'ensemble des acquisitions nécessaires à l'opération,
- Que la commune de Varces-Allières-et-Risset souhaite mettre en œuvre son projet d'aménagement visant la réalisation d'environ 6 800 m² de surface de plancher de logement dont 40% de locatif social et BRS et des espaces publics,
- La consultation organisée par la commune de Varces-Allière-et-Risset auprès d'opérateurs pour réaliser une opération d'aménagement visant la construction de logements et d'espaces publics ayant conduit à retenir la société Duval Développement Auvergne Rhone Alpes comme titulaire de la concession d'aménagement pour l'opération,
- Le traité de concession signé le 29 juillet 2026 entre la commune de Varces-Allières-et Risset et la société Duval Développement Auvergne Rhone Alpes pour la réalisation d'une opération d'aménagement comprenant environ 98 logements (dont 40% de locatif social et BRS) et des espaces publics,
- Que le traité de concession prévoit l'acquisition des parcelles AC 157, 571 et 620 auprès de l'Etablissement Public foncier Local du Dauphiné au prix de 1 514 874 €HT sous conditions suspensives notamment d'obtention des autorisations d'urbanisme purgées et de précommercilisation,
- Que le coût de revient de l'opération foncière s'élève à 1 514 874 € HT,
- Que Le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur marge,
- L'avis du pôle d'évaluations domaniales de la DDFIP de l'Isère en date du 25 septembre 2026.
- L'absence de déficit foncier.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL072-DE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Valide la cession à la société Duval Développement Auvergne Rhône Alpes (ou toute personnes morales s'y substituant) des parcelles cadastrées AC 157, 571 et 620, sise la Giraudière sur la commune de Varces-Allières-et-Risset pour une superficie totale d'environ 20 671 m² au prix de 1 514 874 € HT,
- Prend acte de l'absence de déficit foncier.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL072**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE 6 -GRENOBLE ALPES METROPOLE – VARCES ALLIERES ET RISSET (collectivité garante) – Opération « La Giraudière – Rive Droite » - Cession des parcelles AC 157-571 et 620 à la société Duval Développement Auvergne Rhône Alpes**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL072-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL072-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL072_VARCES_délib cession Giraudière.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL072-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	166.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h05min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h05min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h05min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h05min50s	Reçu par le MI le 2026-10-15